

**LE FUTUR CENTRE DE RECHERCHE DU CHUM CONSTRUIT EN PPP
UN CHOIX QUI ÉQUIVAUT À UN GASPILLAGE DES FONDS PUBLICS**

Montréal, le 25 mars 2010 – Faisant fi de toute cohérence, le gouvernement du Québec annonce en grandes pompes cet après-midi le lancement des travaux du Centre de recherche du CHUM, un chantier qu'il persiste à vouloir réaliser en mode partenariat public privé (PPP). En fin de parcours, un seul consortium a proposé une offre, annihilant le principal avantage que font valoir les tenants du mode PPP, soit la concurrence. L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) dénonce l'obstination du gouvernement qui ne prend même plus la peine de justifier son parti pris pour le secteur privé, un choix idéologique qu'il défend même aux dépens des finances publiques.

« À quelques jours du budget, alors qu'il nous prépare à des compressions et à des hausses de tarifs, alors qu'il prétend ne pas avoir les moyens d'offrir de meilleures conditions de travail à ses 475 000 employés, le gouvernement Charest offre un contrat lucratif à un groupe privé qui est seul en lice. De plus, il compense un autre groupe qui ne s'est même pas donné la peine de déposer une offre conforme en lui donnant 5 millions \$. C'est invraisemblable », s'insurge Dominique Verreault, présidente de l'APTS.

Médecins, économistes, architectes et organisations syndicales : de multiples voix se sont élevées pour réclamer du gouvernement qu'il revienne au mode conventionnel pour la construction d'infrastructures publiques d'une telle importance pour le Québec. Le Vérificateur général du Québec lui-même, dans son plus récent rapport, a pourtant fait état des prémisses biaisées sur lesquelles s'appuie le choix du mode PPP. Plusieurs autres expériences tentées en dehors du Québec ont démontré que la formule PPP entraîne des coûts supérieurs sans garantir que le produit final correspondra aux besoins. Les consortiums privés n'assument même pas les risques financiers et administratifs des projets et n'ont pas accès aux conditions de crédit favorables accordées aux gouvernements.

« Dans ce contexte, leur céder notre rôle de maître d'œuvre équivaut à un gaspillage des fonds publics. Les contribuables paieront plus cher, parce qu'il faut bien que le consortium, Accès recherche, CHUM réalise des profits, et ne seront même pas propriétaires du centre de recherche du CHUM avant des décennies », affirme Dominique Verreault, présidente de l'APTS.

Une délégation de l'APTS participe à la manifestation qui se tient aujourd'hui à 15 h devant le site du futur Centre de recherche du CHUM, rue Viger, pour réclamer que cet important projet, attendu depuis si longtemps, soit réalisé en mode conventionnel.

À propos de l'APTS

L'APTS est une organisation syndicale qui regroupe 27 000 personnes, occupant des postes professionnels et techniques dans le réseau de la santé et des services sociaux dont des technologistes médicales, des technologues en radiologie, en électrophysiologie médicale et

en génie biomédical, des techniciens en loisirs, des physiothérapeutes, ergothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique, des travailleurs sociaux, des psychologues et des diététistes.

L'APTS est membre du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), un regroupement de 265 000 personnes syndiquées des secteurs public et parapublic, lui-même partie prenante du Front commun de 475 000 personnes qui mène actuellement les négociations pour le renouvellement de leurs conventions collectives.

L'APTS représente près de 1 700 personnes salariées au CHUM.

- 30 -

Pour renseignements : Chantal Mantha, conseillère en communication
Tél. : 450.670.2411, 1 866 521.2411 ou 514.236.9287 (cell.)